

Mercredi 24 janvier 2018

## **Mise à l'abri des personnes vulnérables sans domicile pendant l'hiver : l'État ouvre un nouveau centre d'hébergement d'urgence à Marseille pouvant accueillir 50 personnes supplémentaires**

Dans le contexte du plan d'hébergement hivernal des personnes sans domicile fixe, les services de l'État (direction départementale déléguée de la DRDJSCS) ont réuni à plusieurs reprises ces dernières semaines le réseau associatif de la veille sociale, afin d'examiner les possibilités d'ouverture de places d'hébergement d'urgence supplémentaires à Marseille.

L'objectif est de renforcer les capacités d'accueil de nuit durant l'hiver et d'offrir des possibilités de mise à l'abri pour des personnes repérées dans la rue par les maraudes et qui ne sollicitent pas ou plus le 115.

L'État a ainsi décidé d'ouvrir un nouveau centre, dans un bâtiment anciennement occupé par la DIRMED (Direction Interdépartementale des Routes de Méditerranée), situé rue Bernard Du Bois dans le 1er arrondissement de Marseille. Il s'agit d'un bâtiment propriété de l'État qui devrait accueillir par ailleurs dans les prochains mois, un nouveau « lieu de vie » mixant hébergement, activités économiques, offres sociales et culturelles, projet né au sein du « lab zéro », laboratoire d'innovation de la Préfecture de Région. En anticipation de ce dernier, des aménagements ont été réalisés afin de permettre l'accueil rapide d'une cinquantaine de personnes en hébergement nocturne pour au moins janvier et février. La gestion du centre est confiée au groupe SOS solidarités.

L'orientation des personnes vers le lieu d'hébergement est validée par le 115, qui centralise notamment les signalements des équipes de maraudes identifiant les personnes dans la rue acceptant la mise à l'abri mais qui n'appellent plus le 115 et pour lesquels 10 places minimum sont réservées. L'occupation est complétée par les demandes exprimées directement via le 115.

Les restos du cœur assurent l'aide alimentaire aux hébergés.

Si nécessaire, le Samu social de la ville de Marseille est sollicité pour acheminer les personnes à la rue acceptant la mise à l'abri.

**Le nouveau centre d'hébergement d'urgence de la rue Bernard Du Bois a ouvert hier soir.**

### CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

Pour rappel, le dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes défavorisées est également actif toute l'année et repose sur :

- Le dispositif « premier accueil » et l'hébergement d'urgence organisés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) qui s'appuie sur la plateforme téléphonique du numéro 115 avec le concours du Samu social de la ville de Marseille pour le territoire de cette commune, des maraudes et équipes mobiles des différentes associations, des accueils de jour, des centres d'hébergement d'urgence, et des nuitées d'hôtel ;
- L'hébergement d'insertion qui comprend des prestations de stabilisation et d'insertion sociale et professionnelle, et prépare à l'accès au logement ;
- Les dispositifs de logement accompagné.

**Le département des Bouches-du-Rhône dispose de 3 181 places d'hébergement toutes catégories confondues à l'année. Ces places peuvent être augmentées en cas de besoin sur décision du préfet au regard de la température ressentie. 92 places supplémentaires sont mobilisables pour la période hivernale 2017-2018 dont une soixantaine sont d'ores et déjà mobilisées.**

**À ces hébergements, s'ajoute le recours aux nuitées d'hôtel, soit 100 à 150 places par jour, qui apporte une souplesse supplémentaire pour faire face aux situations d'urgence.**

## CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)